

18^e Rallye régional de la **FOURME**

**24
& 25
juillet
2010**



Organisation :



livradois



RÈGLEMENT PARTICULIER

COUPE de FRANCE des RALLYES
Challenge du Comité Régional AUVERGNE

Avec le concours
des Municipalités de :

*Fays
d'Arles*

AMBERT

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMMES – HORAIRES

- Parution du règlement : **24 juin 2010**
- Ouverture des engagements : **24 juin 2010**
- Clôture des engagements : **12 juillet 2010**
- Vérifications administratives : **24 juillet 2010 de 7h à 12h**, Salle des Fêtes d'Arlanc.
- Vérifications techniques : **24 juillet 2010 de 7h à 12h**, place Charles de Gaulle à Arlanc
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **24 juillet 2010 à 11h30** à Arlanc
- Publication des équipages admis au départ : **24 juillet 2010 à 13h** (mairie d'Arlanc).
- Départ de la place Jean Vellay à Arlanc : **24 juillet 2010 à 14h30.**
- Arrivée du rallye : **25 juillet 2010 à 23h29** (1^{ère} voiture).
- Vérification finale : **25 juillet 2010 à partir de 0h10**, garage Renault Arlanc.
- Publication des résultats du rallye : **25 juillet 2010 à 1h30** (mairie d'Arlanc).
- Remise des prix : **25 juillet 2010 à 11h** (salle omnisport d'Arlanc).

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 18^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 24 et 25 juillet 2010 en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du

Comité d'organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mlle Maryse POUTIGNAT - M. Xavier MATHEVON - M. Alain LEBON

Secrétariat du Rallye : M. Pascal BERNARD - La Chaux - 63990 JOB

tél 04 73 82 94 88 - fax 04 73 82 09 94

e-mail : sandrine.gervais@neuf.fr

Organisateur technique : Team Livradois - La Chaux - 63990 JOB

1.1 Officiels de l'épreuve

- Collège des Commissaires Sportifs

Président : **M. Armand AGOSTINHO**, lic N° 12775

Membre : **Mme Martine VINCENT**, lic N° 44420

Membre : **M. Régis VINCENT**, lic N° 47545

- Directeur de course: **M. Daniel BERTHON**, lic N° 1621
- Directeurs de course adjoints : **M. Etienne GARDETTE**, lic N° 8272
M. Roger DESMARIE, lic N° 7736
- Directeur de course ES 1-3-5 : **M. Marc MOULIN**, lic N° 19079
- Directeur de course ES 2-4-6 : **M. Thierry DUPECHER**, lic N° 3564
- Médecin chef : **Mme Christine LESPIAUCQ**
- Commissaires techniques : **M. André BOIVIN**, lic N° 3572,
M. Serge PEGOLOTTI, lic N° 6047, **M. Gérard JOUVHOMME**, lic N° 52582.
- Chargé des relations avec les concurrents : **M. Raymond COSTE**, lic N° 41191
- Chargée des relations avec la presse : **Mlle Emeline BREUIL**, lic N° 148499

1.2 Eligibilité

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes, le challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu **le samedi 24 juillet 2010 de 7h à 12h à Arlanc (Salle des Fêtes)**.

Les vérifications finales seront effectuées **le 25 juillet 2010 à partir de 0h10**.

Adresse : Renault Arlanc, route Nationale, 63220 Arlanc.

Taux horaire de la main d'oeuvre : **45 € TTC**

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

Demandes d'engagement – Inscriptions

3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5

Toute personne qui désire participer au 18^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le 12 juillet 2010** (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10

Le nombre d'engagés est fixé à **150 véhicules**.

3.1.11.1

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **240 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **480 €**

3.1.12

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 Ordre de départ

Conformément à la Réglementation Générale des Rallyes, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 Véhicules admis

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 Pneumatiques: Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

Des parcs d'assistance obligatoires (Ets Compte à Arlanc + plan d'eau à Ambert).

→ **ASSISTANCES INTERDITES en dehors de ces parcs.**

4.3.2.3 Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont:

- la publicité obligatoire : **SANSAC, MJ MANUSINOR, BATI-BRICO**
MMA assurances et **SIFAM** sur les panneaux de portières
- la publicité facultative : **INTERMARCHÉ**
sur les bandeaux de pare-brise

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 18^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente **un parcours de 149,800 kms** au total. Il est divisé en 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,500 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3-5 : 6,100 kms : Chadernolles – Le Petit Barrot**
- **ES 2-4-6 : 6,400 kms : Bunangues – Combrias**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Il n'y a pas de ROAD-BOOK séparé, se reporter au tableau "Itinéraire" + carte.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

La durée des reconnaissances est limitée à deux jours : **les 10 et 18 juillet 2010 de 8h00 à 0h00, le nombre de passages est limité à 3 maximum.** Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

6.3 Carnet de contrôles

Conforme au règlement FFSA

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11 Les commissaires de route et les chefs de poste seront porteurs d'une chasuble.

7.3 Contrôles horaires (C.H.) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 Epreuves spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 Parc fermé

Conforme au règlement standard FFSA

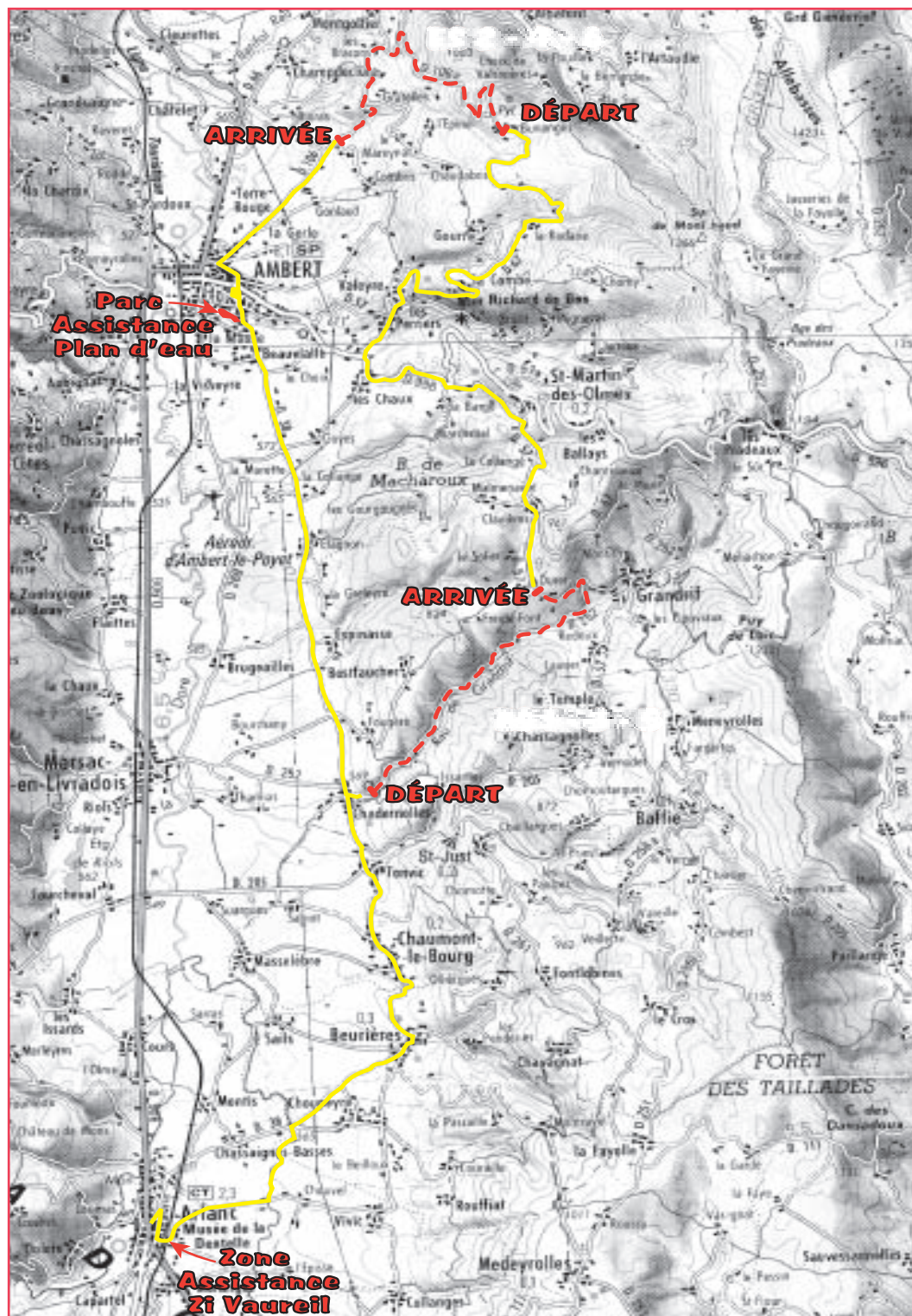
ARTICLE 8 - RECLAMATIONS – APPELS

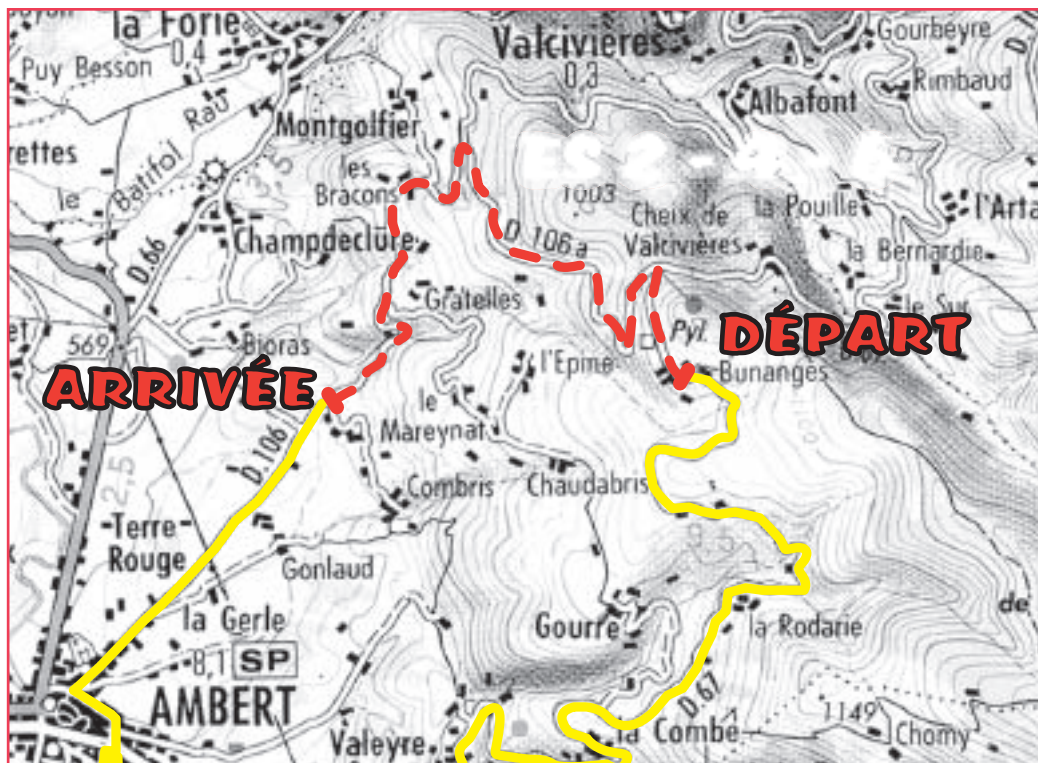
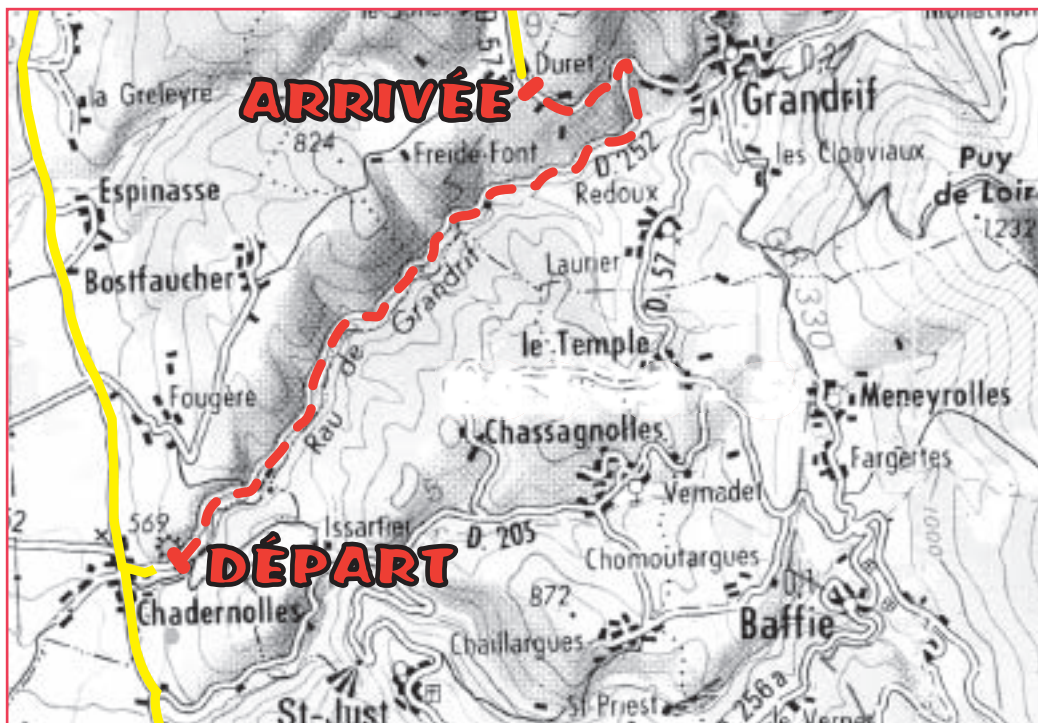
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA







CH - DES AES	ITINÉRAIRE 1 ^{ère} section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 1	Parc fermé - Place Charles de Gaulle - Arlanc	0,000		14h30
	DÉPART : Rue Jean Vellay Centre de secours, tout droit Au X (vers cimetièrè) à droite direction La Chaise Dieu / Le Puy A gauche, direction ZI Vaureil Traverser voir ferrée A gauche direction étang de Chouvel	0,100 0,300 0,800 1,000 1,000	0h08	14h38
CH 2	Entrée Zone Assistance		0h17	
CH 3	Sortie Zone Assistance	1,900		14h55
	Au croisement suivant, à gauche Au croisement en face de la croix, à droite D38 Beurrières, suivre D38 Chaumont le Bourg, tout droit D38 Tonvic X D38 / D205, tout droit X D38 / D205, à gauche direction Ambert Chadernolles X D38 / D252, à droite direction Grandrif	2,100 3,200 6,000 7,700 10,000 10,300 11,000 11,200		
CH 2	À droite (dernière maison)	10,400	0h15	15h10
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 1	Vers centrale électrique, à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	11,600 17,000		15h13
AES 1	Vers maison à gauche (poubelle)	17,700		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valcivières. Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O, tout droit La Rodarie, tout droit Suivre Route principale D67	18,100 19,400 21,000 22,600 23,900 24,500 25,600 25,800 27,500 28,600 30,200		
CH 5	Entrée village de Bunangues	33,800	0h35	15h48
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 2	Vers maison à gauche en sortie de village Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	33,900 34,700 37,500		15h51
AES 2	Vers place à gauche	40,300		
STOP	Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 Au feu D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols	40,600 43,100 43,500 43,600		
CH 6	Entrée Parc de regroupement, à droite, Place Charles de Gaulle à Ambert	42,400	0h15	16h06
	PARC de REGROUPEMENT 1h15		1h15	

CH - DES AES	ITINÉRAIRE 2 ^e section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 7	Sortie Parc Regroupement Ambert, en face de l'école, à droite X rue Blaise Pascal / rue St Joseph, à droite Au rond point, 1 ^{ère} à droite, rue Michel de l'Hospital X rue M. de l'Hospital / Bvd Henri IV, à gauche Au feu, tout droit avenue du 11 novembre Au bout de l'avenue, à gauche face à la Gare Entrée de la Zone de Loisirs du plan d'eau,	43,700 43,800 44,200 44,600 44,900		17h21
CH 8	ENTRÉE PARC D'ASSISTANCE (40 min)	45,000	0h10	17h31
CH 9	Sortie de parc d'assistance à gauche rue P. De Nolhac Au stop face «GL Distribution» à droite Au rond-point, 3 ^e à droite, direction Aéroport Tout droit, passer le panneau de sortie d'Ambert X à gauche direction "La Murette" X D38, à droite au cédez le passage Chadernolles X D38 / D252, tout droit X D38 / D252, à gauche direction Grandrif	45,300 45,500 45,800 45,900 48,200 49,200 54,700 54,800 54,900	0h40	18h11
CH 10	À droite (dernière maison)	55,100	0h18	18h29
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 3	Vers centrale électrique, à droite X D252 / D57, à gauche direction Ambert	55,300 60,700		18h32
AES 3	Vers maison à gauche (poubelle)	61,400		
STOP	Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D67 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valeyre Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O "Gourre", tout droit La Rodarie, tout droit Suivre Route principale D67	61,800 63,100 64,700 66,300 67,600 68,200 69,300 69,500 71,200 72,300 73,900		
CH 11	Entrée village de Bunangues	77,500	0h35	19h07
	NEUTRALISATION 3 min		0h03	
DES 4	Vers maison à gauche, en sortie de village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert	77,600 78,400 81,200		19h10
AES 4	Vers place à gauche	84,000		
STOP	Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 Au feu, D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols	84,300 86,000 86,800 87,200 87,300		
CH 12	Entrée Parc de regroupement, à droite, Place Charles de Gaulle à Ambert	87,300	0h15	19h25
	PARC de REGROUPEMENT 1h15		1h15	

CH - DES AES	ITINÉRAIRE 3 ^e section	Kms	Temps impartis	1 ^{ère} voiture
CH 13	Sortie Parc Regroupement Ambert, en face de l'école, à droite X rue Blaise Pascal / rue St Joseph, à droite Au rond point, 1 ^{ère} à droite, rue Michel de l'Hospital X rue M. de l'Hospital / Bvd Henri IV, à gauche Au feu, tout droit avenue du 11 novembre Au bout de l'avenue, à gauche face à la Gare Entrée de la Zone de Loisirs du plan d'eau,	87,400 87,500 87,900 88,300 88,700		20h40
CH 14	ENTRÉE PARC D'ASSISTANCE (60 min)	88,700	0h10	20h50
CH 15	Sortie de parc d'assistance à gauche rue P. De Nolhac Au stop face «GL Distribution» à droite Au rond-point, 3 ^e à droite, direction Aérodrome Tout droit, passer le panneau de sortie d'Ambert X à gauche direction "La Murette" X D38, à droite au cédez le passage À droite (dernière maison)	89,000 89,200 89,500 91,200 92,900 98,400 98,800	1h00	21h50
CH 16	NEUTRALISATION 3 min		0h18 0h03	22h08
DES 5 AES 5 STOP	Vers maison à droite (centrale électrique) X D252 / D57, à gauche direction Ambert Vers maison à gauche (poubelle) Vers panneau Duret X D57 / D67, à gauche direction Ambert X D57 / V.O. St Martin, à gauche direction Ambert X D57 / D996, tout droit direction Ambert Suivre D996 (Les Chaux) X D996 / V.O. Les Perriers de Valeyre, à droite X D67 / V.O. (en face le bar), à droite X D67 / D57, tout droit direction Valcivières Suivre D67 La Combe, suivre Route principale D67 X D67 / V.O. "Gourre" tout droit La Rodarie, tout droit Suivre Route principale D67	99,000 104,400 105,100 105,500 105,800 107,400 109,000 110,300 110,900 112,000 112,200 113,900 115,000 116,600		22h11
CH 17	Entrée village de Bunangues	120,200	0h35 0h03	22h46
	NEUTRALISATION 3 min			
DES 6 AES 6 STOP	Vers maison à gauche en sortie de village de Bunangues X D67 / (D106a), à gauche X D106a / D106, à gauche direction Ambert Vers place à gauche Vers chemin Chanabert, à droite Suivre D106 jusqu'à Ambert Ambert, suivre Route principale D106 Au feu D106 / Boulevard de l'Europe, à gauche Au rond point, tout droit Au "Cédez le passage" à gauche puis à droite direction Viverols Au rond point suivant (Hôtel des Impôt), tout droit Au rond point du collège, tout droit X D38 / V.O. Les Bordes (La Murette), tout droit D38 Chadernolles, tout droit X D38 / D252, tout droit direction Viverols X D38 / D252, tout droit X D38 / D205, à droite direction Arlanc X D38 / D205, à gauche direction Chaumont le Bourg Chaumont le Bourg, tout droit D38 Beurrières, tout droit D38 Chassaignes Basses, tout droit Arlanc, Suivre Route principale, D38 X, vers le cimetière, direction Centre Ville, tout droit Centre de Secours, tout droit	120,300 121,100 123,900 126,700 127,000 128,200 129,500 129,900 130,000 130,200 131,000 133,600 139,100 139,300 139,400 140,300 141,000 143,300 145,000 147,800 148,900 149,500 149,700		22h49
CH 18	Entrée Parc fermé (avance non pénalisée)	149,800	0h40	00h05

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

1 coupe 1^{er}, 2^e et 3^e Scratch + 10 premiers de chaque classe.
1 FOURME à chaque équipage présent à la remise (classé ou non).

SCRATCH

Premier	360 €
Deuxième	260 €
Troisième	180 €
Quatrième	110 €
Cinquième	50 €

GROUPE

Premier	140 € (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 € (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 € (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 € (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 € (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	240 € (- 50 % si moins de 4 partants)
Deuxième	140 € (si au moins 5 partants)
Troisième	100 € (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 € (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 € (si au moins 12 partants)
Sixième	35 € (si au moins 14 partants)
Septième	25 € (si au moins 16 partants)

Les classes A7 / A7K,
A6 / A6K, A5 / A5K
sont séparées.

Les prix sont cumulables,
les coupes ne le sont pas.

CLASSEMENT FEMININ

Première : **70 €** + une coupe

Challenge C. FILLIAT (classe N1)

Aux 5 premiers de la classe : **15 €**

Challenge Banque CHALUS

1 coupe + **50 €**
au 1^{er} et au dernier pilote du Team Livradois

Challenge SIFAM

1 Trophée du SIFAM au plus jeune pilote.

Total des prix distribuables : **18 125 €**

**La remise des prix se déroulera le dimanche 25 juillet 2010 à 11h
à la Salle Omnisport d'Arlanc.**

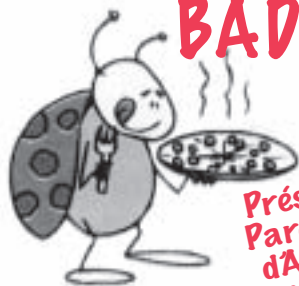
ADRESSES UTILES...

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90

OFFICE de TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55



PIZZA BADETTE



Présent au
Parc fermé
d'ARLANC
matin et soir

Pizza à emporter
Frites / Hot dog

06 73 27 35 06



LOTO FOOT
COTE & MATCH

108, route Nationale
63220 ARLANC

04 73 95 02 82

IMPRIMERIE NOUVELLE

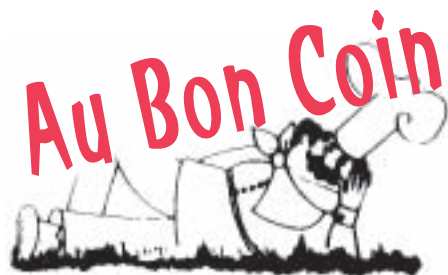


CRONIE

63220 ARLANC
Tél. 04 73 95 02 86
Fax 04 73 95 15 81

Repas spécial RALLYE

BAR - RESTAURANT



1, Place du Château - ARLANC
04 73 95 06 19